Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Nancy-Metz

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Nancy, le 12 OCT. 2018

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Réunion du lundi 11 juin 2018 -

Rectorat

Le directeur scolarité et formations
Francis Giraudot

Le chef de la division de l'organisation scolaire
Isabelle COMTE

Secrétariat des commissions
DOS 3/AMS/2017-2018 N°650
Dossier suivi par
Anne-Marie ENGEL

Téléphone
03 83 86 22 26

Mél.
anne-marie.engel
@ac-nancy-metz.fr

Rectorat de l'Académie
de Nancy-Metz
2, rue Philippe de Gueldres
Case officielle n° 30013
54035 Nancy Cedex

Standard : 03 83 86 20 20

Accueil du public du
lundi au vendredi
de 8H 30 à 11H 30
et de 13H 30 à 16H 30

ETAIENT PRESENTS :

Mme Florence ROBINE	Rectrice de la région académique Grand Est Rectrice de l'académie de Nancy-Metz Chancelière des universités
Mme Atissar HIBOUR	Conseillère régionale-Présidente de la commission « Lycée et apprentissage » - Représentante du Président du conseil régional Grand Est
M. Max LOUETTE	Chef du service régional formation et développement Représentant du DRAAF Grand est
Mme Elisabeth POIRSON	Conseillère régionale Grand Est
Mme Diana ANDRÉ	Conseillère régionale Grand Est
Mme Corinne MARCHAL-TARNUS	Conseillère départementale 54
Mme Nathalie BABOUHOT	Conseillère départementale 88
Mme Marie-Claude THIL	Maire de Béthincourt (55)
Mme Marielle PAYEN	Maire de Rezonville (57)
Mme Magali LECLAIRE	UNSA-Éducation
M. Régis LOUYOT	UNSA-Éducation
M. Jean-Pascal PAILLETTE	UNSA-Education
Mme Guylaine BAUDOIN	UNSA-Éducation
M. Kévin QUENESCOURT	FSU
M. Bruno HENRY	FSU
M. Philippe COLLOT	FSU
M. Rémy PARTY	FSU
M. Laurent SCHMITT	FSU
M. Abderrahim BELGHITI	SGEN-CFDT
M. Daniel CHAINIEWSKI	FNECFP-FO
M. Pascal WEIERSMULLER	SNALC/SNE/SPLENSUP – CSEN-FGAF
Mme Christine BARRALIS	SGEN-CFDT
M. Nicolas GREGORI	SNESUP-SNASUB-SNCS – FSU

.../...

Mme Catherine PABLO-GODOT	SNPTES
Mme Hélène BOULANGER	Vice-Présidente de l'université de Lorraine
Mme Sabine CHAUPAIN-GUILLOT	Vice-Présidente de l'université de Lorraine
M. Frédéric HALLER	SNETAP-FSU
M. Roger LEGUYEN	FCPE
M. Gilles POUTOT	FCPE
M. Mustafa OZCELIK	FCPE
M. Arnaud LEPAGE	FCPE
Mme Elisabeth CLEMENT	PEEP
Mme Catherine PRINZ	CGT
M. Philippe KUGLER	CGT
M. Bernard MILLOT	CGT-FO
M. Christian GREGOIRE	CFTC
M.Philippe GRANGE	MEDEF Lorraine
Mme Cécile CAMUT	MEDEF Lorraine
M. Denis DUPORT	CPME Lorraine
M. Luc BARBIER	FRSEA
M. Sylvain-Loup JACQUOT	CESER Grand Est

ABSENCES EXCUSEES :

M. Jean-Luc MARX	Préfet de la région Grand Est
M. Jean ROTTNER	Président du conseil régional Grand Est
M. Sylvestre CHAGNARD	DRAAF Grand Est
Mme Jennifer STEPHANY	Conseillère régionale Grand Est
M. David MASSON-WEYL	Conseiller régional Grand Est
M. Antony CAPS	Conseiller départemental 54
Mme Hélène SIGOT-LEMOINE	Conseillère départementale 55
M. Stéphane PERRIN	Conseiller départemental 55
M. François LAVERGNE	Conseiller départemental 57
Mme Patricia BOEGLEN	Conseillère départementale 57
Mme Dominique HUMBERT	Conseillère départementale 88
M. Jean-François GRANDBASTIEN	Maire de Frouard (54)
M. Didier DANTE	Maire d'Avril (54)
M. André DORMOIS	Maire de Consenvoye (55)
M. Jean-Claude HOLTZ	Maire de Stiring-Wendel (57)
M. Jean-Luc MUNIERE	Maire de Villotte (88)
Mme Estelle CLERGET	Maire de Brechainville (88)
M. Ghislain GILOT	FSU
M. Mario FAMILIARI	SGEN-CFDT
M. Patrick FUSY	FNECFP-FO

.../...

M. Stéphane LEYMARIE	A&I – Sup Recherche/UNSA
Mme Laurence CANTERI	Vice-présidente de l'université de Lorraine
M. Mostafa NAZHAOUI	SNETAP – FSU
Mme Sophie KLEIN-SUBTIL	FCPE
Mme Christiane STOTE	PEEP
M. Guillaume LAURENT	UNEF Nancy
Mme Maud-Olympe MISSLER	UNEF Metz
M. Enrique BARROSO-RODRIGUES	Bouge ton CROUS – FEDELOR
M. Denis HASSLER	CFDT
Mme Murielle FERRASSE	CFE-CGC

PARTICIPAIENT A TITRE CONSULTATIF :

Mme Cécile AUBREGE	Chargé de mission éducation Préfecture de région Grand Est
Mme Véronique LAURENT	Directrice jeunesse et lycées Conseil régional Grand Est
M. Didier RISSER	Chargé du développement de l'apprentissage et de l'alternance - Conseil régional Grand Est
M. Philippe CONCEICAO	Chef du pôle éducation et animation au SRFD DRAAF Grand Est
M. François BOHN	Secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz
M. Francis GIRAUDOT	Secrétaire général adjoint - Académie de Nancy-Metz
Mme Laurence NAERT	Chef du service académique d'information et d'orientation - Académie de Nancy-Metz
M. Jean-Albert FOFFANO	Délégué académique adjoint au numérique éducatif Académie de Nancy-Metz
Mme Isabelle COMTE	Chef de la division de l'organisation scolaire Académie de Nancy-Metz
Mme Julie STROHLE	Service des affaires régionales - Académie de Nancy-Metz

---

Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale est placé sous la double présidence de monsieur le préfet de la région Grand Est, pour les questions relevant de la compétence de l'État, et de monsieur le président du conseil régional Grand Est, pour les questions relevant de la compétence du conseil régional Grand Est.
Monsieur le préfet de région, empêché, est représenté par madame la rectrice de la région académique Grand Est, rectrice de l'académie de Nancy-Metz et par monsieur Max Louette, chef du service régional de la formation et du développement à la DRAAF Grand Est pour les questions relevant de leur champ de compétence respectif.
Monsieur le président du conseil régional, empêché, est représenté par madame Atissar Hibour, conseillère régionale, présidente de la commission « lycée et apprentissage ».

Mme LA RECTRICE salue les participants, s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h30.
Elle précise que plusieurs modifications ont été apportées à la composition de cette instance depuis la dernière réunion (voir arrêté SGARE N°2018-152 du 24.04.18) et demande s'il y a des déclarations préalables à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

.../...

M. LEPAGE donne lecture d'une déclaration au nom de la FCPE (voir texte joint en annexe n°1).

M. CHAINIEWSKI donne lecture d'une déclaration au nom de la FNECFP-FO (voir texte joint en annexe n°2).

M. MILLOT donne lecture d'une déclaration au nom de la CGT-FO Lorraine (voir texte joint en annexe n°3).

Mme PRINZ donne lecture d'une déclaration au nom de la CGT Lorraine (voir texte joint en annexe n°4).

M. SCHMITT donne lecture d'une déclaration au nom de la FSU (voir texte joint en annexe n°5).

Mme CLEMENT donne lecture d'une déclaration au nom de la PEEP (voir texte joint en annexe n°6).

Mme LA RECTRICE apporte des éléments de réponses à certaines des problématiques évoquées.

- la santé scolaire : elle dit son attachement à cette question et sa préoccupation quant aux difficultés particulières rencontrées en Lorraine. Autant que possible il est fait appel à des médecins vacataires pour occuper les postes non pourvus. L'an prochain l'académie mènera une expérimentation, en lien avec l'ARS, permettant l'accueil d'étudiants dans les établissements scolaires dans le cadre de stages de promotion de la santé (3 mois). La création d'une spécialisation en santé scolaire est également à l'étude, l'objectif étant d'inciter un plus grand nombre de médecins à rejoindre les services de la santé scolaire.
- information et orientation : la loi annoncée n'est qu'au stade de projet et des évolutions restent possibles, l'objectif visé étant de mieux prendre en compte l'intérêt de tous les élèves.
- réforme de la voie professionnelle : il faut dépasser le stade de la concurrence stérile entre apprentissage et alternance sous statut scolaire et instaurer plus de fluidité entre les deux pour faciliter les allers-retours. Il faut aussi permettre aux jeunes de pouvoir mieux découvrir les métiers. L'académie de Nancy-Metz y travaille en lien avec les services du conseil régional Grand Est.
- liaison Bac Pro-BTS : un travail est en cours depuis plusieurs années sur ce point. Pour que l'égalité des chances soit réelle, il faut anticiper la réussite des élèves en les accompagnant mieux au niveau de la terminale et en préparant leur accueil dans l'enseignement supérieur.
- réforme du lycée : actuellement trop de lycéens sont en « S », filière réputée sélective, sans pour autant poursuivre des études supérieures dans un domaine scientifique ; cette attraction contribue à l'écrasement de la filière littéraire. Il est nécessaire que les élèves puissent exprimer des choix d'orientation plus en phase avec leurs aspirations réelles et pour ce faire de réorganiser les enseignements en terminale et de développer les échanges lycée-enseignement supérieur.

Mme HIBOUR présence les excuses du président du conseil régional Grand Est qu'elle représente à cette séance de travail. Elle apporte quelques éléments de réponse aux questions posées.

- transports scolaires : les services de la région restent très vigilants sur cette question. Un gros travail d'harmonisation et de gestion est assuré par les agences territoriales afin de limiter les temps de trajet à moins de 45 minutes grâce aux circuits ajoutés. Un travail est également en cours sur les tarifs qui devraient être uniformisés à la rentrée 2019.
- outils numériques : la région s'est engagée à accompagner l'équipement des élèves (225 euros/famille) ; une aide est également possible au titre du fonds social numérique (plafond de 6000 euros mensuel par famille).

.../...

- le projet de fusion des académies : il a vocation à mieux coordonner le partenariat académies/régions. Celui-ci fonctionne bien avec les 3 rectrices du Grand Est mais ce n'est pas le cas dans toutes les régions.
- transfert des DRONISEP aux régions : le travail reste en cours sur ce dossier mais l'objectif n'est pas de balayer tout le travail effectué jusqu'à présent par les DRONISEP.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2017

Mme BARRALIS signale deux erreurs :
- le sigle SGEN-CFDT en regard du nom de M. Belghiti est mal orthographié,
- M. Roze est représentant SGEN-CFDT et non SGEN-SUP/CFDT.

M. HENRY signale que Mme Noller est représentante FSU et non UNSA-Education.

Sous réserve de ces trois modifications, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

II. QUESTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION GRAND EST

1 - Lycée 4.0

Mme LAURENT précise que le projet a été engagé à l'automne 2016 en lien avec les services académiques. Les élus régionaux ont fait le choix de prendre en charge entièrement le câblage et les installations techniques des établissements concernés et d'accorder une aide à l'équipement individuel des lycéens. 49 lycées ont été retenus sur tout le Grand Est dans le cadre de la 1ère vague (33000 lycéens concernés – 2403 bornes installées – 94 % des familles aidées). Elle signale que l'insuffisance du débit a posé problème pour les téléchargements directs lors de la mise en œuvre à la rentrée 2017.

M. LEPAGE regrette qu'aucun document n'ait été diffusé à l'appui des chiffres présentés car cela aurait facilité la compréhension de l'exposé de Mme Laurent. Il déplore que les parents n'aient pas été associés au bilan qui a été fait de la 1ère vague d'équipement. M. Lepage estime que le déploiement ne s'est pas fait sans heurts l'an passé (débit insuffisant, reste à charge conséquent pour certaines familles, ...) et que la FCPE n'a aucun retour positif de cette expérimentation. Il ajoute que dans les 62 lycées de la 2ème vague, beaucoup d'élèves ne sont pas informés du passage au tout numérique à la rentrée 2018, et leurs parents non plus.
M. Lepage demande si la région assurera aussi le financement de cet équipement dans les lycées privés.

Mme HIBOUR précise que les chiffres présentés seront communiqués à tous les membres du CAEN (voir document joint en annexe n°7). Elle souligne que les parents d'élèves ont été invités à 5 réunions organisées au niveau Grand Est depuis janvier 2016 et que le dossier lycée 4.0 a été évoqué à chacune d'elles.
Mme Hibour déclare qu'elle n'a jamais nié les dysfonctionnements rencontrées (notamment le GAR-gestionnaire d'accès aux ressources- non opérationnel à la rentrée 2017), mais ceux-ci ont été réglés au cas par cas et l'expérience tirée de ces difficultés a permis une réelle avancée avec le passage à 100 ou 200 mégabits selon la taille des établissements.
Elle souligne que le lancement du lycée 4.0 se justifie en grande partie par le fait que les fédérations de parents consultées se sont déclarées dans l'impossibilité d'organiser une bourse aux livres dans tous les établissements du Grand Est (tarif plein des manuels scolaires entre 205 et 300 euros).

M. LEPAGE conteste formellement cette assertion.

M. HENRY déclare que la gratuité des manuels scolaires et de l'école en général est aussi une revendication de la FSU. Il note que si la mise en place du dispositif lycée 4.0 a été très

.../...

compliquée au 1er trimestre, les choses se sont améliorées par la suite.
M. Henry déclare que la FSU se félicite de la politique volontariste de la région pour favoriser la réussite des élèves mais considère que ces investissements doivent s'appuyer sur un bilan partagé de l'opération avant de poursuivre dans cette voie. Il demande :
- si le conseil régional peut garantir que la mise en route technique sera plus efficace à la rentrée 2018 ?
- quelle est la plus-value pédagogique de l'outil numérique, notamment pour les élèves le plus en difficulté ?
- pourquoi le conseil régional n'est-il pas à l'écoute des équipes des établissements sur ce dossier ?
- pourquoi aucun bilan n'est publié ? Est-ce par crainte des conclusions qui pourraient en être tirées ?

M. Henry précise qu'il ressort d'une enquête menée auprès des adhérents FSU que l'expérimentation n'est pas concluante. Il ajoute qu'une enquête similaire a d'ailleurs été menée par la DANE et demande à avoir communication des résultats. Pour la rentrée 2018, la FSU préconise une amélioration de la situation dans les 49 établissements déjà dans le dispositif lycée 4.0 et l'ajournement du projet d'extension prévu.

M. PAILLETTE déclare que les problèmes techniques de mise en route ont été nombreux mais que les choses se sont nettement améliorées en cours d'année.
Il souligne que les 62 établissements retenus pour la rentrée 2018 sont volontaires pour entrer dans le dispositif et ont fait acte de candidature (décision votée en CA).
Il ajoute qu'une fois l'entrée dans le dispositif validée, le fonds social spécifique peut être mis en place rapidement par les services de la région et sollicité dès début septembre, avant la tenue du prochain CA.

Mme HIBOUR confirme qu'un vote favorable du CA est obligatoire pour entrer dans le dispositif (2 établissements exclus pour vote négatif). Elle indique que les proviseurs des vagues 1 et 2 ont été réunis en vue de recueillir leurs remarques et préconisations. Celles-ci feront partie du bilan qui sera adressé aux membres du CAEN ; il n'y aura aucune rétention d'information sur le sujet .
Elle affirme que toutes les conditions sont réunies pour que tout soit opérationnel à la rentrée 2018 ; les procédures ont été anticipées et les services de la région ont tiré leçon des difficultés passées.

Mme LA RECTRICE précise que des moyens considérables ont été mis en place en terme de formation pour accompagner les équipes dans la transformation des pratiques pédagogiques induites par l'entrée dans le dispositif lycée 4.0.

M. FOFFANO souligne que cet accompagnement a été copiloté avec les corps d'inspection ; un bilan de la 1ère année du projet lycée 4.0 sera transmis aux membres de ce conseil (voir éléments en annexe n°8). Tous les enseignants de la vague 1 ont été invités à suivre ces formations (1254 enseignants concernés sur 126 demi-journées de formation).
Le GAR permettra des téléchargements facilités de l'ensemble des ressources à la rentrée 2018.
En terme de bilan et d'évaluation, un recueil d'indicateurs est en cours d'élaboration (18 % des lycées concentrent 32 % du trafic sur l'ENT). Sur un plan qualitatif, un observatoire des usages a été mis en place avec les corps d'inspection afin d'établir un premier bilan de l'impact pédagogique du lycée 4.0.

Mme HIBOUR précise que s'agissant des établissements privés, le conseil régional intervient de la même manière que dans le public pour l'acquisition des outils informatiques. Des subventions d'aide à l'investissement peuvent aussi être allouées mais pas dans le cadre du dispositif 4.0.

Mme PRINZ demande à combien se chiffre l'opération lycée 4.0 pour le conseil régional.

Mme HIBOUR répond que les chiffres ne sont pas figés et évoluent en permanence.

.../...

M. OZCELIK rappelle que la FCPE est demandeuse d'une réunion d'information avec la région sur le sujet. Dans cette attente, elle renouvelle sa demande de moratoire avant de poursuivre l'expérimentation.

Mme HIBOUR signale que les établissements concernés sont informés et les proviseurs communiqueront en direction des élèves de seconde dès que leur affectation sera confirmée. Cette liste sera transmise prochainement aux membres du CAEN (voir document joint en annexe n°9).

M. SCHMITT indique qu'un travail réalisé par les enseignants du lycée Cormontaigne de Metz révèle que ce dispositif a surtout un impact positif sur les élèves les plus fragiles qu'il contribue à maintenir dans le système scolaire.
Il note que sur l'objectif de 50 établissements ciblé pour la 1ère vague, 49 ont été retenus alors que sur l'objectif de 100 fixé pour la 2ème vague, seuls 62 sont retenus ; il demande si cela augure d'un recalibrage à la baisse pour les années à venir. Il interroge aussi sur la prise en compte des indicateurs sociaux économiques pour la sélection des lycées de la 2ème vague.

Mme HIBOUR répond que les objectifs mentionnés correspondent au nombre maximum d'établissements pour lesquels la région était en capacité d'intervenir. Elle précise que 2 critères de sélection ont été ajoutés pour la 2ème vague : le vote du CA et le maintien en place du proviseur actuel, ce qui a réduit le nombre des candidatures.

Mme LA RECTRICE précise que la DANE s'est beaucoup investi dans le choix des établissements à retenir en veillant à ce qu'il s'agisse de lycées ayant des profils différents, dans lesquels l'usage du numérique était déjà bien ancré et que les 4 départements lorrains soient représentés dans la sélection.

2 - Nouvel ENT (Environnement Numérique de Travail)

Mme LAURENT précise qu'en accord avec les conseils départementaux, un nouvel ENT sera mis en place à compter de la rentrée 2018 pour remplacer l'ENT-Place. Celui-ci facilitera l'accès des parents qui disposeront ainsi d'un outil identique de la 6ème à la terminale et permettra une mise en réseau des lycéens du dispositif lycée 4.0. Un accompagnement des enseignants a été mis en place et le déploiement est en cours avec la société Cosmos.

M. LEPAGE estime que si l'objectif est de mieux répondre aux attentes des parents, il s'étonne qu'ils n'aient pas été associés aux différentes phases de la mise en place de cet outil. Il demande si les travaux seront aboutis à la rentrée 2018 et le cas échéant si des solutions alternatives existent.

Mme LAURENT répond que tout est mis en œuvre pour un déploiement généralisé sur tout le Grand Est à la prochaine rentrée. Elle indique qu'il est possible que le produit évolue dans le temps mais qu'au minimum les fonctionnalités qui existaient précédemment avec ENT Place seront reconduites.

Mme HIBOUR précise que les parents ont été associés à ces évolutions dans le cadre des CA et conviés à ce titre à participer à une formation. Elle rappelle que si l'outil mis à disposition est le même pour tous les parents, élèves et enseignants du Grand Est, c'est à chaque établissement qu'il appartiendra d'en gérer les contenus. Mme Hibour signale que les familles seront destinataires d'un mode d'emploi et qu'une assistance sera mise en place. Elle indique que ce nouvel outil sera évalué en cours d'année et qu'un bilan sera établi par la suite.

M. PAILLETTE tient à préciser que c'est le chef d'établissement qui est responsable des publications et qu'il lui appartient donc de contrôler et de donner son aval à la mise en ligne des contenus.

M. HENRY affirme que l'ENT est très utilisé par les établissements mais regrette que « pronote » ne soit pas plus performant.

.../...

M. FOFFANO rappelle que « pronote » n'est pas un ENT mais un logiciel de vie scolaire. Il précise que la DANE travaille à l'élaboration d'un document visant à mieux accompagner les chefs d'établissement dans le choix de leurs outils de vie scolaire.

M. LEPAGE déclare que l'ENT-Place offre un espace de travail collaboratif intéressant pour les parents et exprime le souhait que cette fonctionnalité soit préservée dans le nouvel outil mis en place.

3 - Réseau des lycées

Mme LAURENT signale la fermeture de l'EREA de Verny dont les bâtiments ne répondent plus aux normes en vigueur et qui scolarise un nombre d'élèves insuffisant au regard de l'offre de formation (66 élèves à la rentrée 2017) ; ceux-ci intégreront le LP des métiers du bâtiment et des travaux publics de Montigny-lès-Metz à la rentrée 2018.
Elle annonce par ailleurs la fusion du LP des métiers du tertiaire Valentin Metzinger de Saint-Avold et du LGT des métiers du tertiaire Jean-Victor Poncelet de Saint-Avold. Cette opération permettra la création d'un pôle unique de formation aux métiers du tertiaire sur Saint-Avold. La fusion administrative interviendra à la rentrée 2018 ; les locaux du lycée JV Poncelet accueilleront les formations du LP V. Metzinger dont la fermeture sera effective à la rentrée 2019 (baisse des effectifs et bâtiments dégradés).

Mme LA RECTRICE ajoute que, du fait de problèmes récurrents de ressources humaines sur l'EREA de Verny, les conditions ne sont plus réunies pour assurer l'accompagnement des élèves dans de bonnes conditions.

M. POUTOT regrette l'absence de fiches de synthèse concernant cette opération et demande des précisions sur ce qui est mis en place pour garantir l'intégration de ces élèves en difficulté et sur les évolutions prévues en terme de cursus de formation.

M. BOHN précise que les équipes du LP de Montigny seront renforcées en éducateurs spécialisés pour assurer la prise en charge et favoriser l'intégration de ce public particulier, y compris à l'internat. Il indique que l'IA-DASEN de la Moselle a participé à une réunion extraordinaire du CA pour apporter toutes les informations nécessaires aux membres.
M. Bohn s'engage à adresser des éléments d'information plus précis aux membres de cette instance (voir document joint en annexe n°10).

M. COLLOT demande si les installations sportives sont prévues dans le cadre de la fusion des 2 lycées de Saint-Avold.

Mme LA RECTRICE répond que le président du conseil départemental est bien conscient des difficultés induites par l'absence de ces équipements indispensables et travaille en lien avec la métropole pour trouver des moyens de financement.

M. HENRY déclare que les personnels et les parents d'élèves concernés par le projet de restructuration en cours sur les 3 lycées de Lunéville souhaiteraient savoir quand la décision sera prise, quand aura lieu l'annonce officielle et quand les différents acteurs concernés seront réunis pour en parler ?

Mme HIBOUR déclare que la réunion prévue avec les membres des CA des 3 établissements concernés a été reportée au 3 juillet prochain.

III. QUESTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ETAT

1 - Parcoursup

Mme NAERT déclare qu'un bilan est pour l'heure prématuré dans la mesure où on est qu'à mi-parcours de la procédure. Elle apporte les éléments d'information suivants :

.../...

La mobilisation des équipes des lycées a été importante en amont de la mise en place de la plateforme : chefs d'EPLE, professeurs principaux, et Psychologues de l'Education Nationale.
La mise en place d'un second professeur principal a été effectuée très vite dans l'académie et des actions ont été développées dans le cadre des semaines de l'orientation.
Un effort conséquent a été fait en matière de formation.

- *Bilan intermédiaire* :

Dans l'académie, 26 525 candidats ont formulé au moins un vœu. Parmi eux, 21.482 lycéens, 6.668 étudiants en réorientation et 1.375 jeunes gens non scolarisés ou issus de pays étrangers, soit une hausse de 1,9 % par rapport à 2017. Si on ne considère que les élèves de terminale la hausse est de 5.6% ce qui est légèrement supérieur à la hausse des effectifs des élèves scolarisés en terminale cette année (+4.6%, +1080).
Ainsi 97% des élèves scolarisés en terminale générale, 93% des bacs technologiques et 51% des bacs pros ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup.
Dans l'académie de Nancy-Metz, les BTS sont les formations les plus demandées (30% des vœux confirmés) devant les Licences (29,2% des vœux confirmés), les DUT (15,6% des vœux confirmés), les formations d'ingénieurs (11,1% des vœux confirmés) et les CPGE (9,4% des vœux confirmés).
Les tendances ainsi observées sont très proches de celles des années précédentes.

- *Situation au 8 juin 2018* :

83.2% des candidats ont une proposition, 86.4% pour les élèves de terminale
Pour mémoire au 24 mai ces taux étaient respectivement de 67.6% et 71.1%

- *Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES)* :

Cette commission traite les demandes des candidats sans aucune affectation et qui ont fait la demande d'être accompagnés via Parcoursup. Elle peut également regarder les demandes de révision d'affectation des sportifs de haut niveau et élèves en situation de handicap. Une première CAAES a eu lieu lundi 28 mai présidée par Madame la Rectrice.
Au cours de cette commission, le cadre réglementaire, les modalités de travail, le calendrier ont été présentés.
Un premier travail a été réalisé pour valider les données utiles à la commission pour étudier les candidatures. Un dossier type a été constitué. Des éléments relatifs à la fiche avenir pourront être ajoutés en tant que de besoin.
La commission a ensuite examiné une quinzaine de dossiers pour catégoriser les types de réponses à apporter :

- Retour vers les CIO : quand il s'avère que la non affectation est liée à un problème de cohérence entre le bac d'origine et la formation demandée (par exemple un bac pro Gestion-Administration qui demande une entrée en école d'architecture).
- Demande à l'élève d'étendre ses vœux pour une spécialité proche ou un autre EPLE non demandé initialement : quand il s'avère que l'élève a un dossier correct, des demandes cohérentes mais qu'il n'a formulé qu'un seul vœu. Ainsi avec ces « nouveaux vœux », une place pourra être proposée dès que les places vacances seront connues.
- Réponse d'attente : quand il apparaît que les dossiers nécessitent un examen plus approfondi des dossiers

Suite à cette 1ère commission et à la validation de la méthode et de la typologie, le groupe technique d'appui à la CAAES a contacté les 240 candidats qui ont fait appel à la CAAES au 05.06.2018 pour leur apporter les trois types de réponses mentionnées ci-dessus.
Au vu de ces échanges, des propositions sont en train d'être faites pour des formations avec places vacantes.

- *Situations particulières* :

Le SAIO a traité de nombreuses demandes d'élèves qui n'avaient pas répondu dans les délais impartis (oubli ou mauvaise compréhension quand les réponses sont à faire avec des dates différentes) aux propositions et qui de ce fait avaient vu leurs vœux disparaître
Ils ont été réintégrés et quand ils avaient une proposition la retrouve dans les jours qui suivent.

.../...

Le problème des CPGE avec ou sans internat est parfois mal compris. Certaines familles n'ont formulé que des vœux avec internat et demandent maintenant des vœux sans internat, mais dans un souci d'équité de traitement des candidatures il n'est pas possible d'ajouter ce nouveau vœu.

- *Procédure complémentaire :*

Pour les élèves sans solution ou qui n'ont pas candidaté lors de la phase principale, la phase complémentaire ouvre le 26 juin pour les formations qui auraient des places vacantes.

Mme LA RECTRICE remercie Mme Naert et ses équipes pour le travail accompli et leur grande disponibilité pour assurer les suivi des élèves.

M. LEPAGE adresse aussi ses remerciements au service au nom de la FCPE. Il estime normal qu'il y ait des difficultés à ce stade des opérations mais aurait néanmoins souhaité avoir communication de données chiffrées précises et pouvoir participer aux CAAES.

Mme NAERT répond qu'il s'agit de commissions techniques rectorat/enseignement supérieur et non de commissions d'appel.
Elle précise que la CAAES traitera aussi le cas particulier des élèves handicapés (les documents médicaux peuvent lui être adressés par courriel confidentiel à son intention) ; les sportifs de haut niveau et les élèves qui n'ont pas eu satisfaction seront également traités dans le cadre de cette commission.

M. LEPAGE fait état de difficultés particulières de connexion sur certaines zones qui peuvent créer des distorsions de chances entre les candidats (durée des sessions, absence de confirmation, ..).

Mme NAERT admet que quelques dysfonctionnement liés à l'utilisation de smartphones ont été signalés.

M. GREGORY estime que dès lors que l'on demande à des candidats de remplir un dossier examiné en commission, c'est qu'il y a sélection et il le déplore. Il affirme qu'avec APB 57 % des jeunes avaient une réponse positive sur leur 1er vœu au 8.06.17 ; avec Parcoursup on est bien en deçà à ce jour.

Mme LA RECTRICE rappelle que sur les 26500 jeunes qui ont formulé des vœux, seuls 240 n'ont aucune proposition à ce jour et ont saisi la CAAES.

M. GREGORY demande des informations sur la prise en compte des boursiers qui modifie le classement et sur les recours possibles pour les candidats lésés.

Mme LA RECTRICE signale que l'algorithme Parcoursup prévoit un taux de 10 % de boursiers par formation ; celui-ci sera respecté quel que soit le classement des candidats.

Mme NAERT précise que ce taux intervient mécaniquement, sans intervention dans le choix des dossiers. L'académie a été vigilante sur ce point ; la réflexion sera poursuivie pour l'an prochain et l'information améliorée en amont.

M. HENRY déclare que pour la FSU Parcoursup est un outil mis au service d'une politique de sélection. Il demande quel est le taux de bacheliers professionnels en BTS.

Mme NAERT répond qu'un avis favorable peut être donné si les intitulés bac pro et BTS sont concordants.

M. HENRY déclare qu'il est indispensable d'encourager la poursuite d'étude des bacheliers professionnels et que pour cela il faut anticiper leur réussite en donnant aux équipes les moyens d'y parvenir, le contenu des formations n'étant pas en adéquation avec celui des BTS.

.../...

Mme LA RECTRICE souligne que cette académie est depuis longtemps engagée dans l'expérimentation bac pro/BTS qui vise à examiner les attendus des BTS et à institutionnaliser les liens entre les équipes pour mieux préparer et accompagner les élèves en amont et en aval de la première année. Elle précise que de nombreuses pistes sont ouvertes pour mieux anticiper la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle de ces bacheliers : mise en place de classes passerelles, travail sur le bac pro 18 mois, réforme de la voie professionnelle, ...

M. MILLOT considère également que Parcoursup est un outil de sélection. Il regrette de ne pas pouvoir disposer de chiffres précis au niveau académique.

Mme NAERT répond que ce dispositif a incité les jeunes à mieux réfléchir à leur projet et permis l'ouverture sur un champ d'étude plutôt que sur une formation près de chez eux. Elle souligne que les 2/3 de ceux qui ont eu une réponse l'ont accepté dans les 3 jours ; les chiffres sont en constante évolution et les résultats au bac vont encore faire bouger les lignes. Il est à noter aussi qu'il n'y a pas de limite d'age pour candidater sur Parcoursup alors qu'APB était réservé aux moins de 25 ans. Comme pour APB précédemment, le bilan ne pourra être établi avant la mi-septembre.

Mme PRINZ demande ce qu'il en est des élèves inscrits en 1ère année de licence et qui redoublent.

Mme CHAUPAIN-GUILLOT précise que le président de l'université de Lorraine s'est engagé à ce que tous les étudiants lorrains puisent être accueillis à la prochaine rentrée ; il n'y aura donc pas de problème pour les redoublants et, le cas échéant, une réorientation sera possible via Parcoursup. Elle indique que tous les proviseurs ont été informés de ces dispositions dès le mois de décembre 2017.

M. POUTOT évoque la suppression du régime de sécurité sociale étudiante à la rentrée 2018 et demande si les parents en ont été informés.

Mme LA RECTRICE indique que les étudiants nouvellement inscrits dans l'enseignement supérieur pourront, dès la rentrée 2018, être affiliés au régime de protection de leurs parents et bénéficier à ce titre de la même qualité de service que les autres assurés. Elle indique que les établissements seront informés de la nécessité de communiquer en direction des familles sur ce point.

M. PAILLETTE déclare qu'en matière d'information Parcoursup les établissement ont assuré un accompagnement individualisé, y compris par courrier ou appel téléphonique aux familles, pour coller au plus près des besoins des élèves.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1 - Dans le cadre de la réforme du « BAC 2021 » :
- Comment se dérouleront les tests de connaissances pour les secondes et comment seront analysés les résultats ?
- Y aura-t-il une majoration des DHG pour permettre la réalisation notamment des accompagnements personnalisés de Français et de Mathématiques ? Si non comment sera-t-il possible d'appliquer cette réforme ?
- Comment se mettra en place le tutorat ?

Mme LA RECTRICE indique que tout sera informatisé et géré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du MEN. Les tests seront effectués en ligne et les résultats publiés dès le lendemain. Aucune majoration de la DHG n'est prévue pour le tutorat ; tout a été distribué et les seuls ajustements possibles sont ceux de juillet liés aux effectifs. Si des évolutions devaient avoir lieu, celles-ci n'interviendront pas avant la rentrée 2019.

.../...

2 - La fin des CIO ? Quelles mesures sont prises pour accompagner les élèves de manière neutre et efficiente ? Quelles informations pour aider parents et élèves à se retrouver ?

Mme LA RECTRICE déclare que toute réponse serait prématurée. Un travail est en cours avec le conseil régional Grand Est pour mieux coordonner les efforts en matière d'information et d'orientation mais il n'y a aucune instruction ni information à ce jour sur la fin des CIO.

3 - Existe-t-il une évolution des offres de formation à la rentrée de septembre et si oui lesquelles ?

M. BOHN répond que des ajustements de capacité d'accueil sont prévus surtout dans le filières en tension (BTS tertiaires notamment).

4 - La réunion des trois CA des lycées Lunévillois, (annexe 5 du PV CAEN 20/12/20017) n'a pas eu lieu, la FCPE le déplore et renouvelle sa demande. Nous souhaitons également que soit intégré dans le dossier l'uniformisation des cours de seconde et l'évolution de la filière professionnelle.

Réponse apportée dans le cadre du point II-3 de l'ordre du jour.

5 - Quelle déclinaison sur notre territoire de la réforme de la voie professionnelle ?

Mme LA RECTRICE déclare que des articulations sont à trouver avec l'apprentissage mais les annonces datent d'il y a seulement 15 jours, la Loi n'est pas votée et de nombreux amendements ont été déposés.

6 - Neuf mois après les assises de l'agriculture et de l'alimentation au niveau national, qu'en est-il pour notre région, des projets des découvertes des métiers autour de ces filières si peu mises en valeur ?

M. LOUETTE répond que, s'agissant d'assises nationales, c'est au Ministre qu'il appartiendra le cas échéant de prendre des décisions ; dans notre région, des engagements ont été pris dans le cadre du contrat de plan Etat/Région. Il précise que les contrats d'objectif territoriaux signés le 21 juin dernier entre les différents partenaires prévoient toujours un axe promotion des métiers et des journées d'information et de découvertes des métiers ont été organisées dans plusieurs établissements.

7 - Parcoursup : combien de jeunes se retrouvent sans choix d'orientation Post Bac ?

Réponse apportée dans le cadre du point III-1 de l'ordre du jour.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, Mme la rectrice lève la séance à 18H10.

Pour le président du
Conseil régional Grand Est,
La conseillère régionale,

Atissar HIBOUR

Pour le préfet de la région Grand Est,
La rectrice de la
Région académique Grand Est,
Rectrice de l'académie de Nancy-Metz,

Florence ROBINE